

novembre 2025



Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Les dernières infos de **AVANT NOEL !**



La CGT aurait tellement aimé vous annoncer de bonnes nouvelles.

La CGT aurait voulu vous parler d'augmentations de salaire, de la relance des investissements, de l'amélioration des conditions de travail dans les collèges, les CER, les MDS et dans tous les services ou encore du remplacement systématique de tous les collègues.

MALHEUREUSEMENT ...
on s'enfonce tous les jours un peu plus...

Mais la CGT ne lâche rien et arrache des victoires pour les agents !



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

L'Administration bafoue les avis des représentants du personnel et des élus...

Cette situation inédite entraîne une défiance grandissante envers les dirigeants de notre département.

La CGT continuera de défendre les intérêts des agents sans relâche.

Notre détermination est intacte.

LDC AU DÉPARTEMENT : (Ligne Directrice de Gestion)

L'Administration ajoute des critères locaux aux critères nationaux, ayant pour conséquence directe de mettre un frein aux carrières des agents.
Pour résumer : ne comptez pas sur la promotion interne pour booster votre carrière ou votre rémunération...

Pour la CGT, c'est NON !
La reconnaissance professionnelle passe par un déroulement de carrière favorisé et non restrictif.

RÉORGANISATION DES SERVICES

L'Administration panique !

Elle organise des réorganisations à tout va, sans réelles concertations...

Les projets sont ficelés avant même de les présenter aux agents et aux organisations syndicales !

C'est une parodie du dialogue social...



LA DOUBLE AUTHENTIFICATION : TOUJOURS D'ACTUALITÉ

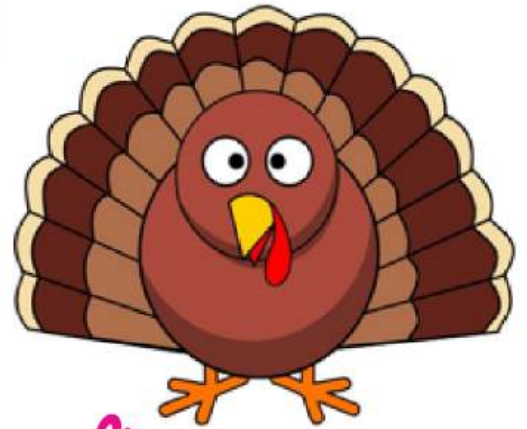
LE DOUBLE DISCOURS DE NOS DÉCIDEURS

Le collège de déontologie déclare :

Les agents n'ont accès aux locaux de la collectivité que pour la réalisation de leur travail et ne doivent pas utiliser les moyens du service à des fins personnelles, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- du mobilier de bureau,
- des outils professionnels (outillage, équipements de cuisine, photocopieuses, imprimantes, appareils de projection, appareils photos, caméras, accessoires et équipements dédiés aux actions événementielles),
- des véhicules de service et engins de chantier,
- des fournitures diverses (fournitures de bureau, produits d'entretien, produits phytosanitaires, denrées alimentaires, équipements de protection individuelle, jouets, ...),
- des téléphones portables et tablettes professionnels,
- des ordinateurs fixes ou portables,
- des cartes de « paiement », des badges d'accès ou des codes d'accès à des applications professionnelles (cartes carburant, cartes autoroute, cartes d'accès à des locaux départementaux),
- des déchets ou des biens récupérés destinés à être recyclés ou évacués suivant une filière de traitement des déchets,
- des fluides (carburant, GNR, électricité),
- des services (ateliers, garage, parking, imprimerie, ...),
- des pièces ou titres (archives publiques, pièces archéologiques, ...).

L'utilisation de certains biens fait l'objet d'une charte d'utilisation (exemple : charte de bon usage des moyens informatiques, charte d'utilisation des véhicules de service gérés en pool).



On nous prendrait pas pour des dindons?



Dans le même temps
l'Administration marche sur la tête
et oblige ses agents à utiliser leur
smartphone personnel à des fins
professionnelles !!!

UTILISATION DES TÉLÉPHONES,
ORDINATEURS, TABLETTES PERSO ...
DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL



POUR LA CGT
C'EST NON !!!

MUTUELLE ET MAINTIEN DE SALAIRE

La détermination de la CGT paie !

Pour la première fois depuis plusieurs années,
les cotisations n'augmenteront pas (Hors
augmentation nationale de la PLFSS).

ET ÇA C'EST UNE



ICTOIRE



RAPPEL

En 2024, seule la CGT
s'était opposée à
l'augmentation imposée
par Collecteam.
La CGT exige
nationalement le 100%
sécu et le zéro reste à
charge !

CHAUFFAGE

Chronique d'une victoire CGT !

Le Jeudi 25 Septembre,
la CGT écrit et
interpelle la DGS

Le vendredi 26 Septembre,
la CGT publie la 1er météo
des températures dans les bureaux



Arras, septembre 2025

Chauffage :
la CGT interpelle comme
tous les ans
l'administration

La CGT a alerté
ce Jeudi 25 septembre notre
DGS sur les températures très
basses dans les locaux
départementaux...



Sur certains sites 14 degrés ce matin!!!

Cette situation devient la norme depuis
maintenant quelques années..
Ce n'est pas normal...



La CGT demande la remise en route immédiate des
chaudières partout et pour tous !



Continuez à nous remonter vos
températures, pour faire revenir
l'Administration à la raison !

Nous restons vigilants sur vos
conditions de travail.



Contact : 03/21/21/69/67 cgt@pasdecals.fr



La température
dans les bureaux
départementaux
au 26 septembre 2025



Au siège
il caille aussi



Sur les territoires
il caille

ON VEUT DU CHAUFFAGE !!!

Continuez à nous remonter vos
photos, pour faire revenir
l'Administration à la raison !



Contact : 03/21/21/69/67 cgt@pasdecals.fr

Le Lundi 29 Septembre,
L'Administration nous
informe de la mise en route
du chauffage le 1er octobre

ET ÇA C'EST UNE



ICTOIRE



Une problématique subsiste dans certains secteurs...

Dans tous les cas restons vigilants...

En cas de difficultés contactez nous !!!

LE 20 NOVEMBRE 2025, LA CGT A BOUGÉ !

A l'initiative de la CGT, nous étions plus d'une centaine à nous mobiliser avec les
travailleurs sociaux devant le Conseil Départemental!

Une délégation CGT reçue au Département et en préfecture !

**Nous avons obtenu des premières avancées et l'ouverture de discussion en groupe de
travail !**

Nos propositions sont entendues et comprises! On lâche rien!



LA CGT, TOUJOURS À VOS CÔTÉS !



PÉNIBILITÉ UN NOUVEAU BARÈME :

- 1 sujétion génère 1 jour par an ;
- 2 sujétions génèrent 2 jours par an ;
- 3 sujétions génèrent 3 jours par an ;
- 4 sujétions et plus génèrent 4 jours par an.

Le changement du barème entrainera des jours de pénibilité supplémentaires pour certains. Dans tous les cas **PERSONNE NE PERDRA DE JOURS...**

En 2025, près de 1900 agents bénéficient des jours de repos « pénibilité ».

En 2026, 2730 agents bénéficieront de la pénibilité.

↪ **soit 830 agents de plus qu'en 2025 :**

- 647 agents du PSOL (chefs de service SEF, ASE SSD, puéricultrices de PMI, secrétaires de sites, responsables de secteur ASE et leurs adjoints, et cadres de la DEF assurant des permanences notamment) ;
- 126 agents du PADT : 126 agents (chefs d'équipes en CER, responsables de secteur, notamment) ;
- 37 agents du PRC exerçant notamment dans les domaines de l'archéologie, des archives et au château d'Hardelot ;
- 8 agents au PRA (magasiniers, opérateurs logistique et chauffeurs des moyens logistiques) ;
- 10 agents principalement à la direction de la communication.

La CGT est pour ces avancées...

TOUTEFOIS, nous constatons que certains métiers sont une nouvelle fois oubliés...

(comme par exemple les agents d'accueil des collèges, les chefs SSD, les assistants familiaux...)

La CGT a réclamé et obtenu des nouvelles négociations pour 2026, afin de gagner des victoires supplémentaires et de gommer les dernières inégalités !!!

Fidèle à ses valeurs, la CGT défendra et revendiquera les oubliés de la pénibilité !

Toute l'équipe de la CGT, vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année!



Une équipe à votre disposition et à votre écoute



cgt@pasdecalais.fr
03 21 21 69 67

Pénibilité en collège Qui à quoi en 2026 ?

Pour le métier de gardien :

Gardien accueil : 2 jours

Gardien maintenance : 4 jours

Gardien entretien : 4 jours

Pour le métier de entretien et service partagé :

Agent entretien : 4 jours

Agent entretien et aide
service restauration : 4 jours

Pour le métier de restauration :

Pour les métiers de

restauration (ALR, ASR, Chef de
production ou de cuisine

cuisinier, brigadiste) : 3 jours

Agent restauration en internat : 4 jours

Pour le métier

de maintenance :

Agent de maintenance : 3 jours

Agent entretien

et appui maintenance : 4 jours

Focus Agent d'accueil :

**Pourquoi l'administration ne veut pas vous
octroyer des jours de pénibilité ?**

Car selon elle, vos divers accrochages, agressions,
remarques, etc, ne sont pas remontés
systématiquement à la RH...

Pour gagner vos jours de pénibilité il faut
systématiquement remonter à l'Administration les faits d'agressions
(verbales ou physiques) avec les documents du Département joints dans ce
courrier.

Il faut également nous mettre en copie (cgt@pasdecalais.fr) et nous en
informer !

**Sans cette démarche, il sera
difficile de gagner cette bataille...**



**Pour la CGT, tous les agents des collèges
doivent bénéficier de 4 jours de pénibilité !**

**Nous porterons cette revendication
lors des prochaines négociations !**

**DANS TOUS LES CAS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR
LA CGT POUR PORTER VOS REVENDICATIONS !**

Malgré ce que certains
syndicats veulent vous faire
croire, fidèle à nos valeurs, la
CGT défendra et revendiquera
les oubliés de la pénibilité !

**ON LACHE
RIEN**

Vos contacts CGT : *Bernadette Graveleine*



BERNADETTE GRAVELEINE

EN CHARGE DES COLLÈGES

☎ 06.81.71.77.87

✉ graveleine.bernadette@pasdecalais.fr



Bruce Ritter

SECRÉTAIRE GENERAL

☎ 06.12.73.17.53

✉ ritter.bruce@pasdecalais.fr



Anne Gossart

SECRÉTAIRE GENERALE ADJOINTE

☎ 06.17.57.31.39

✉ gossart.anne@pasdecalais.fr



MICHEL DARTUS



ISABELLE THERLIER



JEAN-PAUL PIE



PHILIPPE VASSEUR



TONY BENOOT

☎ 03.21.21.69.67

La CGT du Conseil Départemental
du Pas-de-Calais
51 rue d'Amiens 62000 ARRAS





Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Pénibilité Qui à quoi en 2026 ?

POLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agent d'exploitation en voirie (CER) : 4 jours
Agent d'exploitation du bureau des activités en régie (SM3R) : 4 jours
Agent des ateliers Arras et Saint Martin les Boulogne (SM3R) : 4 jours
Magasinier du magasin d'Arras (SM3R) : 2 jours
Agent affecté en centre de maintenance des bâtiments (CMB) : 3 jours
Agent chargé d'essais et mesures (bureau du patrimoine routier au SM3R) : 3 jours
Chef d'équipe encadrant en CER : 4 jours
Chef d'équipe transversal en CER : 2 jours
Responsable des unités travaux et équipement de la route (SM3R) : 2 jours
Chef d'atelier SM3R et chef d'équipe - bureau du matériel SM3R - Ateliers Arras et St Martin : 2 jours
Chef d'atelier SM3R et chef d'équipe - bureau du matériel SM3R - Ateliers Arras et St Martin : 2 jours
Responsable magasin - bureau du matériel au SM3R : 1 jour
Responsable de secteur MDADT : 2 jours
Chargé de la gestion patrimoniale MDADT : 2 jours
Responsable maison du site des 2 caps : 1 jour
Agent de la maison du site des 2 caps : 1 jour
Agent du service assistance technique de l'eau DDAE - (intégré au service développement territorial au 1er septembre 2023) : 1 jour
Directeur du laboratoire d'analyse départementale (LDA) : 2 jours
Directeur du laboratoire d'analyse départementale (LDA) : 2 jours
Chef du service microbiologie du LDA : 2 jours
Agent gardien et concierge des sites départementaux hors collège : 2 jours
Préleveur cat B au Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA) : 3 jours
Aide laborantin cat C + Laborantin cat B au Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA) : 3 jours
Agent de sécurité au siège : 2 jours

POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT :

Mécanicien du garage départemental : 4 jours
Garage Carrossier peintre : 2 jours
Magasinier du garage départemental : 2 jours
Magasinier du garage départemental : 2 jours
Chauffeur / convoyeur : 2 jours
Magasinier / opérateur logistique : 2 jours
Chauffeur du service des moyens logistiques : 1 jour
Agent de propreté : 2 jours
Agent de propreté : 2 jours
Agent de restauration / cuisinier au restaurant administratif : 3 jours

CABINET - DMG

Agent logistique bureau des relations publiques : 1 jour



POLE RÉUSSITES CITOYENNES (HORS COLLÈGES):

Régisseur de collection archéologique : 2 jours
Régisseur restaurateur de collection archéologique : 2 jours
Assistant qualifié d'études en Archéologie dont topographe : 4 jours
Archéologue et technicien de fouilles : 4 jours
Agent du patrimoine en musée : 2 jours
Aide bibliothécaire DAC : 2 jours
Magasinier aux archives : 2 jours
Aide - assistant archiviste à la Direction des Archives Départementales : 2 jours
Cheffe service Conservation et Valorisation du patrimoine CCEC : 2 jours
Chargé de médiation au service des publics CCEC : 2 jours
Agent administratif Château Hardelot : 2 jours
Agent technique Château Hardelot (salon de thé et théâtre) : 4 jours
Jardinier Château Hardelot : 3 jours
Agent d'entretien Château Hardelot : 4 jours
Conseiller spectacle vivant Château Hardelot : 2 jours
Directeur Château Hardelot : 2 jours
Directeur adjoint Direction événementiel : 2 jours
Chef de service de la direction événementiel: service étude et conception et service technique événementiel : 2 jours
Agent Événementiel : 4 jours

POLE SOLIDARITES

Assistant socio-éducatif en Service Enfance Famille (SEF) (ASE protection et ASE prévention) : 3 jours
Chef de service en Service Enfance Famille (SEF) : 2 jours
ASE en SSD : 1 jour
Secrétaire de site MDS + agent d'accueil en MDS : 1 jour
Puéricultrices travaillant en PMI : 1 jour
Responsable secteur ASE : 2 jours
Responsable adjoint secteur ASE : 2 jours
Responsable de mission et conseiller technique opérationnel à la DEF : 2 jours
Cadre de la DEF assurant des permanences de protection de l'enfance : 1 jour
Professionnel correspondant territorial du Conseil National pour l'Accès aux Origines : 2 jours

DGB

Agent chargé de conception et rédaction (direction communication) : 2 jours
Producteur de contenus médias sur les réseaux sociaux(direction communication) : 2 jours
Gestionnaire de projet multimédia + développeur web intégrateur : 2 jours
(bureau des outils numériques - direction communication)

La CGT est pour ces avancées...
TOUTEFOIS, nous constatons que certains métiers sont
une nouvelle fois oubliés...
(comme par exemple les agents d'accueil des collèges,
les chefs SSD, les assistants familiaux...)

Malgré ce que certains
syndicats veulent vous faire
croire, fidèle à nos valeurs, la
CGT défendra et revendiquera
les oubliés de la pénibilité !

La CGT a réclamé et obtenu des
nouvelles négociations
pour 2026, afin de gagner des
victoires supplémentaires et de
gommer les dernières inégalités !!!

☎ 03.21.21.69.67



La CGT du Conseil Départemental
du Pas-de-Calais
51 rue d'Amiens 62000 ARRAS

